

Lettre de Jean Monnet à Fernand Dehousse (5 septembre 1952)

Légende: Jean Monnet, chargé en tant que Président de la Haute Autorité de la CECA de convoquer la première session de l'Assemblée commune, adresse le 5 septembre 1952 une lettre circulaire aux délégués de l'assemblée. Il leur annonce les décisions prises pour assurer le bon fonctionnement de cette première session, dont l'organisation du Secrétariat provisoire, de même que l'ordre du jour prévu par le Traité: l'élection du Président et du Bureau et l'élaboration du Règlement intérieur.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), FD.D.C. Assemblée commune, FD.D.C-02. Session d'ouverture, FD-114.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_monnet_a_fernand_dehousse_5_septembre_1952-fr-b2291c4e-508c-4428-8558-5a95eb74cd2b.html

Date de dernière mise à jour: 23/04/2014

Lettre de Jean Monnet, Président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, du 5 septembre 1952, à Fernand Dehousse, Délégué de l'Assemblée commune

Luxembourg, le 5 Septembre 1952

Monsieur le Délégué,

Je vous ai informé le 31 août dernier par télégramme que conformément aux dispositions du Traité du 18 avril 1951 et à la décision prise par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères le 26 juillet 1952, je convoquais à Strasbourg pour le 10 septembre 1952 la première Réunion de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Cette réunion aura lieu à 18 heures dans la salle des séances de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après les décisions prises pour assurer la préparation et le Secrétariat provisoire de cette première session.

Chargé par le Traité de convoquer la première réunion de l'Assemblée, le Président de la Haute Autorité a, de ce fait, la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour son organisation et l'obligation de veiller à ce que l'Assemblée soit en position de fonctionner dans les conditions mêmes qui ont été votées par les Parlements des six pays.

Dans les limites de la compétence qui lui est attribuée par le Traité, l'Assemblée de la Communauté est une Assemblée souveraine, la première Assemblée européenne à laquelle les Parlements nationaux aient remis une partie de leur souveraineté. L'organisation provisoire mise à sa disposition pour sa première session doit manifester et préserver cette indépendance à l'égard des Gouvernements et de toutes autres institutions, y compris la Haute Autorité elle-même.

Pour ces raisons institutionnelles fondamentales l'organisation du Secrétariat de la première session doit présenter un caractère strictement provisoire et responsable seulement vis-à-vis de l'Assemblée de la Communauté: nous avons fait appel en conséquence à un Comité composé des Secrétaires Généraux des Parlements des six pays membres de la Communauté et du Greffier de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Ce Comité provisoire comprend :

- M. Emile BLAMONT, secrétaire Général de l'Assemblée Nationale (France)
- M. CARACCIOLO, Greffier de l'Assemblée consultative.
- M. GIUGANINO, Secrétaire Général de la Chambre des Députés (Italie)
- M. TROSSMANN, Directeur du Bundestag (Allemagne)
- M. MERIS, Secrétaire Général de la Chambre des Députés (Luxembourg)
- M. SCHEPEL, Greffier de la Deuxième Chambre (Pays-Bas)
- M. VANELDEREN, Greffier du Sénat (Belgique)

Il est assisté de M. M. de NEREE, Greffier adjoint de la Deuxième Chambre (Pays-Bas), LYON, Chef de la Division de la Séance de l'Assemblée Nationale (France).

M. BLAMONT a été désigné comme Président ; M. CARACCIOLO comme Vice-Président ;

Le Comité provisoire a délégué son Président, M. BLAMONT, aux fonctions de Greffier à l'Assemblée. Il a demandé à M. CARACCIOLO de participer à l'organisation des Services de l'Assemblée de la Communauté.

Ce Comité rendra compte de l'exécution de son mandat à l'Assemblée.

Je vous rappelle que le Traité prévoit que l'Assemblée, lors de sa première session, doit élire son Président, son Bureau et élaborer son règlement intérieur.

Ainsi que je vous l'ai fait savoir dans mon télégramme, je me mets en rapport avec le doyen d'âge.

Le Comité des Secrétaires Généraux vous fera incessamment parvenir directement les documents qu'il a préparés afin de faciliter les premiers travaux de l'Assemblée.

Les indemnités des délégués seront prises en charge par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, sur les bases que décidera l'Assemblée. Les Délégués qui le souhaiteraient pourront recevoir les avances nécessaires. Des dispositions sont prises pour faciliter le logement des Délégués.

Le Comité provisoire est à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires que vous désiriez avoir.

L'Adresse de ses bureaux est: COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER,
Secrétariat Provisoire, Palais de l'Europe, Place Lenôtre.

Son numéro de téléphone est:

COMMUNAUTE EUROPEENNE 534-10 STRASBOURG.

Son adresse télégraphique est :

COMMUNAUTE EUROPEENNE STRASBOURG.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma haute considération.

[signature]

Jean Monnet.